

# ENQUETE PUBLIQUE :

## ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de : la sa LUMINUS (Boulevard Roi Albert II, 7 à 1000 BRUXELLES) en vue d'obtenir un permis unique de classe 1

En vue d'obtenir un permis unique pour : la construction et l'exploitation de six éoliennes d'une puissance totale maximale de 24.6 MW, d'une cabine de tête, de chemins d'accès et aires de montage, et pose de câbles électriques **sur les territoires communaux de Mons et Frameries** en partenariat avec ENECO Wind Belgium et ENGIE Electrabel.

Personne à contacter : Mme Tock, Wind Project Developer – 04/330.46.08

Le présent dossier pourra être consulté à l'administration communale, rue de Pâturages, n°64 (école communale) à 7041 Quévy et ce à partir du : **09/06/2020**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 20/05/2020	Le 09/06/2020	Route de Pâturages, 50 à 7041 QUEVY Le 09/07/2020 à 11 h	Collège communal Rue de Pâturages, n°50 7041 Quévy

Le Collège communal, Porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique sont l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis unique en vertu de l'article 81 §2 alinéa 3 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement modifié par l'article 110 du décret-programme du 03 février 2005. En effet, la demande rentre sous le champ d'application de l'article DIV.22, 3°, 6° et 7° k du CODT (projet s'étendant sur le territoire de plusieurs communes, partie dans un zoning industriel avec périmètre de reconnaissance économique, production destinée à la collectivité).

L'enquête publique relative à un établissement de catégorie B est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1<sup>er</sup> du code de l'environnement.

Au vu de la situation actuelle, le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, à savoir :

- **les jeudis de 8h30 à 12h et de 13h à 16h**
- **les mardis de 16h à 20h**

**et ce uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Service administratif des Travaux – Environnement - ☎ 0471 / 17 77 57 ou par mail à l'adresse : [urbanisme@ac-quevy.be](mailto:urbanisme@ac-quevy.be)**

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès des Fonctionnaires technique et délégué du Service Public de Wallonie, Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS (Tél. : 065/32.80.11) ou auprès du demandeur.

A Quévy, le 19 mai 2020

La Directrice générale,



C. SEVERYNS



Pour la Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,

D. VOLANT

Toute correspondance doit être adressée au Collège communal - Centre Administratif - Maison Communale - 7041 QUEVY  
(sans indication de nom - reproduire uniquement les références)

☎ 00.32/65.58.64.40 - 00.32/65.40.07.80 Fax : 00.32/65.58.61.60

BELFIUS : 091-0004015-67 C.C.P. : 000-0059515-54 IBAN : BE93 0910 0040 1567